Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique

UFAPEC

S'inscrire en 1e année commune de l'enseignement secondaire pour l'année scolaire 2020-2021

janvier 2020

ORDRE DU JOUR

Avertissement

1. Première étape: formulaire remis aux parents
2. Deuxième étape: dépôt du FUI
3. Troisième étape: gestion des inscriptions
    - Écoles incomplètes
    - Écoles complètes
4. Quatrième étape: gestion par la CIRI
5. Cinquième étape: après la période d'inscription
6. Plus d'infos

AVERTISSEMENT

- Sont visées ici, les inscriptions dans une école secondaire de l'enseignement ordinaire.
- Pour la rentrée de septembre 2020-2021.
- A titre indicatif et sans préjudice de toute autre information.

AVERTISSEMENT

POUR QUI ?

Uniquement pour une 1e inscription en 1e année commune de l'enseignement ordinaire

=> pas pour les inscriptions :

- en 1e différenciée
- en 1e commune après une 1e différenciée
- dans une autre année du secondaire
- dans l'enseignement spécialisé
- en primaire

Calendrier général

- Au plus tard le 24 janvier 2020 : remise du formulaire unique d'inscription (FUI) aux parents par les écoles primaires.
- Du 10 février au 6 mars : dépôt du FUI auprès de l'école secondaire choisie en 1er choix.
  Cette année, comme l'an dernier, les parents sont encouragés, s'ils le souhaitent, à compléter le volet confidentiel du formulaire unique d'inscription en ligne.
- À partir du 27 avril : reprise des inscriptions par ordre chronologique.

ORDRE DU JOUR

Avertissement

1. **Première étape: formulaire remis aux parents**
2. Deuxième étape: dépôt du FUI
3. Troisième étape: gestion des inscriptions
    - Écoles incomplètes
    - Écoles complètes
4. Quatrième étape: gestion par la CIRI
5. Cinquième étape: après la période d'inscription
6. Plus d'infos

PREMIÈRE ÉTAPE : au plus tard le 24 janvier

L'école fondamentale remet un formulaire unique d'inscription (**FUI**) qui sera pré-complété par l'école primaire avec :

- la date d'inscription dans l'école fondamentale ;
- le cas échéant, d'une attestation pour suivi de l'immersion ;
- une copie de l'attestation justifiant la priorité en secondaire (enfant en situation précaire…) ;
- l'indice socio-économique du quartier où est domicilié l'élève ;
- l'adresse actuelle de l'élève.

FUI : modèle

N°de formulaire : 1107725

Formulaire d'inscription en 1ère année commune du 1er degré de l'enseignement secondaire

VOLET GENERAL

Personne(s) responsable(s)

Nom(s) et prénom(s) .....

.....

Téléphone(s) du/des responsable(s)* ....

Adresse(s) e-mail du/des responsable(s)* ....

Personne(s) de contact .....

Adresse de contact (adresse unique à laquelle le courrier doit être envoyé) .....

.....

*autant que possible

Elève

Nom : DUPONT

Corrections éventuelles : .....

1er prénom : MARIE

Corrections éventuelles : .....

Date de naissance : 01/01/2001

Corrections éventuelles : .....

Code sexe : F

Correction éventuelle : .....

Domicile actuel de l'élève : Rue Adolphe lavallée, 1
(domicile connu de l'Administration) 1080 BRUXELLES

Corrections éventuelles : .....

.....

.....

Domicile du 2ème parent :
Uniquement si les parents sont séparés et demandent que ce domicile serve de référence pour le calcul de l'indice composite plutôt que le domicile actuel de l'élève.

Domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire actuellement fréquentée :
Uniquement si ce domicile était plus proche de l'école que le domicile actuel et que l'élève n'a pas changé d'école.

Ecole primaire d'origine

N° FASE : 95340 / 10188

Corrections éventuelles : .....

Nom : Ecole primaire de démonstration

Corrections éventuelles : .....

Adresse de l'implantation : Boulevard Léopold II , 44
1080 BRUXELLES (MOLENBEEK-SAINT-JEAN)

Corrections éventuelles : .....

.....

La Direction générale de l'Enseignement obligatoire (DGEO), responsable de l'opération, a déclaré le traitement auprès de la Commission de la Protection de la vie privée (CPVP). Il repose sur l'article 24, §§ 1, 3 et 4 de la Constitution et sur le décret « Missions », chapitre IX, section 1/1. La déclaration est disponible sur le site de la CPVP : https://www.privacycommission.be. Si, malgré nos précautions, nos informations n'étaient pas correctes, vous pouvez signaler toute erreur auprès de la DGEO, à Kevin Urganci, attaché, au 02 690 8867 ou à l'adresse suivante : kevin.urganci@cfwb.be

FUI : modèle

N°de formulaire : 1107725

Code ISEF : Non

Type d'enseignement :
(uniquement si l'enfant fréquente l'enseignement spécialisé)

L'école est-elle adossée à un établissement secondaire ? Non

Si oui, n° FASE et nom de l'établissement secondaire :

Renseignements à fournir par l'école primaire d'origine

Date d'inscription dans l'école primaire actuellement fréquentée :

Langue d'immersion depuis la 3ème primaire :

Nom, date et signature du directeur de l'école primaire

Etablissement secondaire

Il s'agit de l'établissement secondaire qui correspond à la 1ère préférence des personnes responsables et dans lequel les documents d'inscription doivent être déposés.

Etablissement secondaire visé :	N° Fase :	Nom:
	Rue et N° :	
	Code Postal :	Localité :
Implantation visée :	N° Fase :	
	Rue et N° :	
	Code Postal :	Localité :

Inscription en immersion	OUI / NON*	La demande vaut pour tous les établissements mentionnés sur le volet confidentiel, même si l'établissement de 1ère préférence n'organise pas l'enseignement en immersion.

Priorités

"fratrie"	OUI / NON*	Oui si un frère, une soeur ou un mineur ou un majeur résidant sous le même toit fréquente l'implantation secondaire.
"enfant en situation précaire"	OUI / NON*	Oui si l'élève est issu - d'un home ou famille d'accueil où il a été placé par le juge ou par un conseiller ou un directeur de l'aide à la jeunesse. - d'un internat pour enfants dont les parents n'ont pas de résidence fixe.
"enfant à besoins spécifiques"	OUI / NON*	Oui si - une intégration permanente est envisagée pour l'élève issu de l'enseignement spécialisé. - ou si l'élève est atteint d'un handicap avéré et un projet d'intégration a été accepté par le chef d'établissement en concertation avec l'équipe éducative.
"interne"	OUI / NON*	Oui si l'élève fréquente un internat organisé par le même pouvoir organisateur ou avec lequel il entretient une collaboration.
"parent prestant"	OUI / NON*	Oui si un des parents ou la personne investie de l'autorité parentale exerce tout ou partie de sa fonction rémunérée dans l'établissement secondaire.
"école adossée"	OUI / NON*	Oui si l'élève est issu d'une école adossée et la fréquente depuis le 30 septembre 2007 au moins.

* biffer la mention inutile

Date :

Le(s) responsable(s) légal (légaux) (nom(s) et signature(s))

FUI : modèle

N°de formulaire : 1107725

Formulaire d'inscription en 1ère année commune du 1er degré de l'enseignement secondaire

VOLET CONFIDENTIEL (à remettre sous enveloppe fermée lors de la demande d'inscription)

Nom de l'élève : DUPONT

1er prénom de l'élève : MARIE

Téléphone(s) du/des responsable(s) : Autant que possible

Adresse(s) e-mail du/des responsable(s) : Autant que possible

CHOIX (de la première à la dernière préférence)

		Reprendre l'établissement et l'implantation correspondant à votre 1ère préférence.	
1	ETABLISSEMENT	Fase :	Nom: .....
		Rue et N° :	
		Code Postal :	Localité : .....
	IMPLANTATION	Fase :	
		Rue et N° :	
	Pondération : 1,5	Code Postal :	Localité : .....
2	ETABLISSEMENT	Fase :	Nom: .....
		Rue et N° :	
		Code Postal :	Localité : .....
	IMPLANTATION	Fase :	
		Rue et N° :	
	Pondération : 1,4	Code Postal :	Localité : .....
3	ETABLISSEMENT	Fase :	Nom: .....
		Rue et N° :	
		Code Postal :	Localité : .....
	IMPLANTATION	Fase :	
		Rue et N° :	
	Pondération : 1,3	Code Postal :	Localité : .....
4	ETABLISSEMENT	Fase :	Nom: .....
		Rue et N° :	
		Code Postal :	Localité : .....
	IMPLANTATION	Fase :	
		Rue et N° :	
	Pondération : 1,2	Code Postal :	Localité : .....
5	ETABLISSEMENT	Fase :	Nom: .....
		Rue et N° :	
		Code Postal :	Localité : .....
	IMPLANTATION	Fase :	
		Rue et N° :	
	Pondération : 1,1	Code Postal :	Localité : .....

Suite au verso

FUI : modèle

N°de formulaire : 1107725

CHOIX			
6	**ETABLISSEMENT**	Fase :	Nom: .....
		Rue et N° :	
		Code Postal :	Localité : .....
	IMPLANTATION	Fase :	
		Rue et N° :	
	Pondération : 1	Code Postal :	Localité : .....
7	**ETABLISSEMENT**	Fase :	Nom: .....
		Rue et N° :	
		Code Postal :	Localité : .....
	IMPLANTATION	Fase :	
		Rue et N° :	
	Pondération : 1	Code Postal :	Localité : .....
8	**ETABLISSEMENT**	Fase :	Nom: .....
		Rue et N° :	
		Code Postal :	Localité : .....
	IMPLANTATION	Fase :	
		Rue et N° :	
	Pondération : 1	Code Postal :	Localité : .....
9	**ETABLISSEMENT**	Fase :	Nom: .....
		Rue et N° :	
		Code Postal :	Localité : .....
	IMPLANTATION	Fase :	
		Rue et N° :	
	Pondération : 1	Code Postal :	Localité : .....
10	**ETABLISSEMENT**	Fase :	Nom: .....
		Rue et N° :	
		Code Postal :	Localité : .....
	IMPLANTATION	Fase :	
		Rue et N° :	
	Pondération : 1	Code Postal :	Localité : .....

Date :

Le(s) responsable(s) légal (légaux) (nom(s) et signature(s))

PREMIÈRE ÉTAPE : au plus tard le 24 janvier

Le FUI est distribué par l'école primaire.

- Si perdu : duplicata dans l'école secondaire ou à l'Administration
- Si pas reçu ou si suivi de l'enseignement spécialisé, disponible dans l'école secondaire de 1e préférence.
- Si école primaire francophone en périphérie, distribué par l'école dans la majorité des cas.
- Si école primaire flamande ou à l'étranger, disponible à l'école secondaire de 1e préférence.

PREMIÈRE ÉTAPE : après le 24 janvier

Que faire comme parents ?

- **Vérifier les données** reprises, les **corriger** le cas échéant.
- **Compléter le volet confidentiel reprenant les écoles choisies** (maximum 10) en mentionnant le numéro administratif (FASE) des écoles.
- Peut aussi se faire en ligne via l'application CIRI Parents !

  (Les numéros FASE sont disponibles dans les écoles fondamentales et secondaires et sur le site **inscription.cfwb.be**)

PREMIÈRE ÉTAPE : après le 24 janvier

ATTENTION : Adresse de l'élève

Pour invoquer un autre domicile que le domicile actuel préimprimé sur le formulaire unique d'inscription :

- En cas de modification du domicile : une composition de ménage ou un historique des domiciles ou impression des données disponibles sur la carte d'identité électronique ET le même document pour le parent avec lequel il est domicilié.

PREMIÈRE ÉTAPE : après le 24 janvier

ATTENTION : Adresse de l'élève

- En cas d'invocation du domicile du 2e parent : une composition de ménage ou un historique des domiciles ou impression des données disponibles sur la carte d'identité électronique.
- En cas d'invocation du domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire actuellement fréquentée : un historique des domiciles.
  Valable uniquement pour le critère « Proximité école primaire / domicile » !

PREMIÈRE ÉTAPE : après le 24 janvier

L'APPLICATION CIRI PARENTS

- Cette application a été développée afin de permettre :
  - **d'encoder en ligne le volet confidentiel et de le compléter plus facilement ;**
  - **de procéder à une simulation du calcul de l'indice composite et de recevoir de l'aide concernant les adresses à invoquer ;**
  - d'obtenir plus rapidement une réponse si votre enfant devait être concerné par le classement de la CIRI ;
  - de consulter, à tout moment dès le classement de la CIRI, la situation d'inscription de votre enfant.

http://www.inscription.cfwb.be/

ORDRE DU JOUR

Avertissement
1. Première étape: formulaire remis aux parents
2. **Deuxième étape: dépôt du FUI**
3. Troisième étape: gestion des inscriptions
    - Écoles incomplètes
    - Écoles complètes
4. Quatrième étape: gestion par la CIRI
5. Cinquième étape: après la période d'inscription
6. Plus d'infos

DEUXIÈME ÉTAPE : du 10 février au 6 mars

Dépôt du FUI dans l'école secondaire

- Prendre un **contact préalable avec les directions** des écoles secondaires envisagées pour notamment **s'informer du projet pédagogique et du règlement d'ordre intérieur** de l'établissement choisi.
- Dans le volet confidentiel, inscrire les choix dans l'ordre de préférence, en mentionnant en 1 l'école de premier choix.
- **Mettre sous enveloppe le volet confidentiel** et le remettre en même temps dans l'école de 1er choix. Sauf si complété en ligne via l'application CIRI Parents.

DEUXIÈME ÉTAPE : du 10 février au 6 mars

Dépôt du FUI **dans l'école secondaire de 1e préférence :**

- Se présenter aux heures indiquées par l'école pour procéder au dépôt du formulaire contre **accusé de réception.**
- Les parents ont la **possibilité de mandater** par écrit une autre personne.
- Apporter tous les documents utiles (adresse, priorités)
- Il convient de **vérifier les données** (e.a. de géolocalisation) et, si besoin, de les faire corriger !

ORDRE DU JOUR

Avertissement

1. Première étape: formulaire remis aux parents
2. Deuxième étape: dépôt du FUI
3. **Troisième étape: gestion des inscriptions**
    - Écoles incomplètes
    - Écoles complètes
4. Quatrième étape: gestion par la CIRI
5. Cinquième étape: après la période d'inscription
6. Plus d'infos

TROISIÈME ÉTAPE : gestion des inscriptions

Notion d'écoles « incomplètes » : les écoles qui à la fin de la période de dépôt des FUI n'atteint pas le nombre de places disponibles déclarées en 1e année commune par les directions pour la rentrée 2020.

Ex. : si 100 places déclarées et 98 FUI = école incomplète (possible jusqu'à 102 FUI !)

TROISIÈME ÉTAPE : gestion des inscriptions

Notion d'écoles « complètes »

Les écoles dont le **nombre de demandes** d'inscriptions **dépassent** au terme de la période d'inscription **le nombre de places disponibles déclarées** par les directions pour la rentrée 2020.

Donc celles dont le nombre de demande d'inscriptions au 6 mars 2020 est supérieure à **102%** du nombre de places disponibles **déclarées** .

EX : si 100 places déclarées, à partir de 103 FUI

TROISIÈME ÉTAPE : gestion des inscriptions

- **Deux régimes** selon la situation de l'école secondaire au **6 mars 2020** :

  - Si l'**école est « incomplète** », elle inscrit à concurrence de **102 %** des places qu'elle a annoncé au 31 janvier.

  - Si l'**école est « complète** », l'école inscrit à concurrence de 80% des places, après classement selon l'indice composite.

TROISIÈME ÉTAPE : gestion des inscriptions

- **Ecole « incomplète »**, l'école inscrit à concurrence de **102 %** des places.
  - **Inscription de tous les élèves** après adhésion des parents aux projet et règlement de l'école et fourniture du CEB (Rappel : **sans dépôt du CEB à l'école secondaire, il n'y a pas inscription définitive !**)
  - Pour **près de 95 %** des élèves en FWB, la procédure s'arrête ici, mais, en Région de Bruxelles-Capitale, **seuls 80 %** des élèves sont inscrits directement !
  - Les places restantes dans les écoles incomplètes seront disponibles pour la CIRI et les inscriptions chronologiques.

TROISIÈME ÉTAPE : gestion des inscriptions

- Ecole « complète »

  Après le calcul des indices composites pour toutes les demandes d'inscriptions, on attribue les places disponibles en trois temps :

  - 20,4 % des places, élèves provenant d'écoles à indice socio-économique défavorisé ;
  - prioritaires ;
  - autres.

TROISIÈME ÉTAPE : gestion des inscriptions

- Les **priorités dans l'ordre de leur importance** :
  - Les **frères ou sœurs** d'un élève déjà inscrit dans l'école secondaire (**enfants vivant sous le même toit ! Dans le cas d'une garde alternée, cela vaut aussi !**)
  - Les **situations précaires ou spécifiques** (enfants placés par le juge, intégration, handicap, etc.)
  - Les élèves fréquentant un **internat lié à l'école secondaire**
  - Les **enfants des membres du personnel**, toutes catégories

TROISIÈME ÉTAPE : gestion des inscriptions

- **ATTENTION** : les priorités sont valables
  - Uniquement pour le **1er choix** !
  - Pour les **inscriptions entre le 10 février et le 6 mars** !

L'école secondaire peut aider à déterminer si vous avez ou non une priorité chez eux.

En pratique, tous les enfants prioritaires obtiennent une place dans l'école secondaire (même dans les écoles «complètes»).

Apporter tous les documents qui apportent la preuve de cette priorité

TROISIÈME ÉTAPE : gestion des inscriptions

Indices composites

Chaque élève reçoit un indice composite qui est calculé sur la base de 7 critères:

- 1. L' **ordre de préférence des écoles** dans le formulaire
- 2. **Proximité** école **primaire / domicile**
- 3. **Proximité** école **secondaire / domicile**
- 4. Rayon ou non de **4 km entre écoles primaire /secondaire**
- 5. La poursuite de l'enseignement en **immersion**
- 6. Enfant domicilié dans une **commune** n'ayant **pas d'école secondaire du même réseau** que celui de l'école primaire fréquentée
- 7. **Partenariats pédagogiques** entre écoles (11)

TROISIÈME ÉTAPE : gestion des inscriptions

- **Indice composite moyen**

Si l'école primaire est située en Flandre, en périphérie ou à l'étranger, vous recevrez un **indice composite « moyen »**, calculé sur l'ensemble des indices composites des demandes.

En pratique, cet indice « moyen » rend presqu'improbable l'inscription dans une école complète dans les zones en tension lors du premier classement.

TROISIÈME ÉTAPE : gestion des inscriptions

Calcul de l'indice composite

- 1er critère : critère de préférence

un indice pour les 5 écoles reprises dans les 5 premières préférences (de 1.5 à 1.1)

Préférence	1e	2e	3e	4e	5e	6 à 10
Coefficient	1,5	1,4	1,3	1,2	1,1	1

TROISIÈME ÉTAPE : gestion des inscriptions

Calcul de l'indice composite

- 2e critère : proximité domicile – école fondamentale au sein du réseau choisi dans le fondamental

Proximité	1e	2e	3e	4e	5e	6 à 10
Coefficient	2	1,81	1,61	1,41	1,21	1

TROISIÈME ÉTAPE : gestion des inscriptions

Calcul de l'indice composite

- 3e critère : proximité domicile – école secondaire au sein du même réseau

Proximité	1e	2e	3e	4e	5e	6 à 10
Coefficient	1,98	1,79	1,59	1,39	1,19	1

TROISIÈME ÉTAPE : gestion des inscriptions

Calcul de l'indice composite

- 4e critère : distance école primaire – école secondaire inférieure à 4 km.

  - Si l'école primaire est à plus de 4 km de l'école secondaire, alors le coefficient est 1
  - Si elles est à moins de 4 km, le coeff. de proximité « implantation d'origine – implantation secondaire visée » varie entre 1 et **1.54**, selon les coeff. obtenus aux critères 2 et 3 du calcul de l'indice composite.

TROISIÈME ÉTAPE : gestion des inscriptions

Calcul de l'indice composite

Exemple : Un élève dont l'école primaire est la 5e plus proche (1,21) vise l'implantation secondaire qui est la 2e la plus proche (1,79) bénéficiera d'un coefficient **1,27** pour la proximité « implantation d'origine – implantation secondaire visée »

Critère des 4 km rencontré							
Degré d'éloignement	**Distance ES**	**1ère**	**2ème**	**3ème**	**4ème**	**5ème**	**6ème et au-delà**
Distance EP		**1,98**	**1,79**	**1,59**	**1,39**	**1,19**	**1**
1ère	**2**	1	1,054	1,108	1,162	1,216	1,27
2ème	**1,81**	1,054	1,108	1,162	1,216	1,27	1,324
3ème	**1,61**	1,108	1,162	1,216	1,27	1,324	1,378
4ème	**1,41**	1,162	1,216	1,27	1,324	1,378	1,432
5ème	**1,21**	1,216	1,27	1,324	1,378	1,432	1,486
6ème et au-delà	**1**	1,27	1,324	1,378	1,432	1,486	1,54

TROISIÈME ÉTAPE : gestion des inscriptions

Calcul de l'indice composite

- 5e critère : poursuite de l'immersion linguistique

(même langue depuis la 3e primaire au moins)

- Oui = **1,18**
- Non = 1

TROISIÈME ÉTAPE : gestion des inscriptions

Calcul de l'indice composite

- 6e critère : **Offre scolaire sur la commune d'école primaire d'origine**

  1,5 sinon 1

Etablissement secondaire dans la commune de l'implantation primaire d'origine	NC+C	Aucun	NC uniquement	C uniquement
Coefficient	1	1,51	1,51	1,51

TROISIÈME ÉTAPE : gestion des inscriptions

Calcul de l'indice composite

- 7e critère : **Partenariat** pédagogique (ne pas confondre avec l'adossement)

  1,5 sinon 1

En pratique, ce partenariat n'a été conclu que 12 fois pour l'ensemble de la FWB, car les conditions sont très restrictives…

TROISIÈME ÉTAPE : gestion des inscriptions

Calcul de l'indice composite : conclusion

On multiplie les indices de tous les critères pour chaque préférence pour obtenir l'indice composite

- On classe les élèves selon l'**ordre décroissant** de cet indice composite.

- Si ex-aequo, départage par l'indice socio-économique des élèves (liés à leur domicile – inscrit sur leur formulaire d'inscription).
- Si nouvelle égalité, distance domicile - école secondaire .

TROISIÈME ÉTAPE : gestion des inscriptions

Exemple de calcul de l'indice composite:

- École premier choix = 1,5
- Proximité domicile/école fondamentale catholique = 1,61 (2e école la plus proche au sein du réseau catholique)
- Proximité domicile/ école secondaire catholique = 1,39 (3e école la plus proche au sein du réseau catholique)
- Ecole primaire et Ecole secondaire - de 4km = 1,27 (car 1,61 et 1,39)
- Pas d'immersion = 1
- Commune avec tous les réseaux = 1
- Pas de partenariat pédagogique = 1

Total: 1,5 x 1,61 x 1,39 x 1,27 x 1 x 1 x 1 = **4,2631995**

TROISIÈME ÉTAPE : gestion des inscriptions

Calcul de l'indice composite : conclusion

- **Concrètement :**
  - Encodage par les écoles des demandes d'inscription via un logiciel de l'Administration qui calcule les indices composites.
  - Les distances sont calculées à vol d'oiseau par Google Maps.
  - A la fin de la période des inscriptions, les écoles avertissent les parents des enfants repris en ordre utile, après signal de l'Administration.
  - Inscription définitive après adhésion aux règlements/projets de l'école et dépôt du CEB dans les écoles (juin).

TROISIÈME ÉTAPE : gestion des inscriptions

Synthèse

- École « incomplète » : inscription à 102%
- École « complète » : inscription à 80%
  - 20,4 % ISEF
  - Prioritaires =>

Frères ou sœurs
Enfants placés par le juge, intégration, handicap, etc.
Internat lié à l'école secondaire
Membres du personnel

  - Les autres => classement sur base de l'indice composite
  - Renvoi à la CIRI des demandes d'inscription non satisfaites (après 80%) et des places vacantes dans l'école.

ORDRE DU JOUR

Avertissement
1. Première étape: formulaire remis aux parents
2. Deuxième étape: dépôt du FUI
3. Troisième étape: gestion des inscriptions
    - Écoles incomplètes
    - Écoles complètes
4. **Quatrième étape: gestion par la CIRI**
5. Cinquième étape: après la période d'inscription
6. Plus d'infos

QUATRIÈME ÉTAPE : gestion par la CIRI

- **La CIRI** est la Commission interréseaux des inscriptions.

- **La CIRI** est composée de représentants du gouvernement, de la direction générale de l'enseignement obligatoire, des différents réseaux, des commissions de gestion des inscriptions, des organisations représentatives des parents et associations de parents et de l'ETNIC, responsable du logiciel de classement.

- **La CIRI** gère les élèves qui n'ont pas été directement classés par l'école de leur 1e préférence.

- Pour cela, **la CIRI** dispose:
  - des places disponibles dans les écoles « incomplètes »
  - de 22% de places réservées dans les écoles « complètes ».

- **La CIRI** procède par optimalisation des préférences de manière à amener chaque élève dans sa meilleure préférence possible, sans jamais porter préjudice au classement d'un autre élève.

QUATRIÈME ÉTAPE : gestion par la CIRI

La CIRI communique aux parents pour la mi-avril 2020

la situation de leur enfant en ordre utile et/ou en liste d'attente (avec sa position exacte dans la liste d'attente) dans les écoles mentionnées sur le volet confidentiel.

- **En région Bruxelloise**, Il y a un peu plus de 10.000 élèves s'inscrivant en 1e secondaire
- Environ 20 % des de ces élèves sont en CIRI.
- Une fois le classement de la CIRI terminé,
  - **Un tiers reçoit son premier choix directement** = place en ordre utile dans l'établissement correspondant à sa 1e préférence (là où la CIRI avait une réserve de 22 % de places disponibles);
  - **Un tiers reçoit l'un de ses choix exprimés** = place en ordre utile dans un des établissements mentionnés sur le volet confidentiel (2e, 3e, … ou 10e choix) et se trouve en liste d'attente dans les établissements correspondant à de meilleures préférences;
  - **Un tiers est en liste d'attente** = il n'a obtenu aucune place en ordre utile et figure en liste d'attente dans chacun des choix exprimés. Il faut, pour la majorité, attendre juillet, voire septembre, pour que tous les élèves aient une place.

QUATRIÈME ÉTAPE : gestion par la CIRI

- Le courrier de la CIRI contient **un bulletin-réponse** sur lequel les parents peuvent choisir de renoncer à l'une ou l'autre ou à toutes les demandes d'inscription introduites au moyen du volet confidentiel.
- **Le délai de réponse accordé aux parents** pour réagir au classement de la CIRI est de **10 jours ouvrables à partir de l'envoi du courrier.**
- **A défaut de réponse** dans le délai, les parents sont réputés maintenir toutes les demandes d'inscription introduites.

- La CIRI, après avoir traité toutes les réponses transmises par les parents, a pour mission de **rapprocher chaque élève de sa meilleure préférence**. Si une place se libère dans une école avec une meilleure préférence, la CIRI informe les parents de la nouvelle situation.
- Le processus d'**optimalisation** se poursuit sans discontinuité **jusqu'au 23 août,** date à laquelle les enfants ayant une inscription en ordre utile dans une école sont **supprimés des listes d'attente** (même de meilleures préférences).

QUATRIÈME ÉTAPE : gestion par la CIRI

CONTESTATION et RECOURS À LA CIRI

- **Dans les 10 jours ouvrables**, les parents peuvent interpeller la CIRI à propos de situations exceptionnelles ou de cas de force majeure.
- Aucune demande n'est recevable avant communication du classement par la CIRI
- Chaque dossier doit comporter **le nom, le prénom et le n° de FUI de l'élève, ainsi que les coordonnées (adresse mail, téléphone) de la/des personne(s) responsable(s)** afin que la CIRI puisse les contacter si besoin. Les parents doivent expliquer de la manière la plus **claire et détaillée** possible (si utile ou nécessaire, joindre copie de tous les documents justificatifs !) les raisons pour lesquelles ils invoquent des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure.
- Les demandes doivent être envoyées **par courrier recommandé**, à l'adresse suivante: CIRI - Circonstances Exceptionnelles, Bureau 3 F 327 –, Rue Adolphe Lavallée, 1, 1080 Bruxelles

ORDRE DU JOUR

Avertissement
1. Première étape: formulaire remis aux parents
2. Deuxième étape: dépôt du FUI
3. Troisième étape: gestion des inscriptions
    - Écoles incomplètes
    - Écoles complètes
4. Quatrième étape: gestion par la CIRI
5. **Cinquième étape: après la période d'inscription**
6. Plus d'infos

CINQUIÈME ÉTAPE : après la période d'inscription

- En cas de liste d'attente :
  - Si désistement dans l'école, le premier sur la liste d'attente est contacté par la CIRI ou par l'école. Et ainsi de suite…
  - Inscription chronologique possible à partir du 27 avril 2020
    - en fonction des places disponibles ;
    - à l'aide d'un duplicata du formulaire unique.
    - Si inscription, remise par l'école d'un accusé de réception.
  - L'inscription « chrono » n'annule pas les listes d'attente !

CINQUIÈME ÉTAPE : après la période d'inscription

- Pour connaître l'évolution de l'évolution des listes d'attente :
  - Service des inscriptions :

    www.inscription.cfwb.be

    N° vert : 0800 188 55

  - En ligne via l'application CIRI Parents.

    Attention : pour cela, nécessité de s'inscrire au préalable sur un site spécifique avec votre carte d'identité et un lecteur de cartes.

  - L'UFAPEC n'a pas connaissance de ces données !

CINQUIÈME ÉTAPE : après la période d'inscription

L'APPLICATION CIRI PARENTS

- Cette application a été développée afin de permettre :
  - d'encoder en ligne le volet confidentiel et de le compléter plus facilement ;
  - de procéder à une simulation du calcul de l'indice composite et de recevoir de l'aide concernant les adresses à invoquer ;
  - **d'obtenir plus rapidement une réponse si votre enfant devait être concerné par le classement de la CIRI ;**
  - **de consulter, à tout moment dès le classement de la CIRI, la situation d'inscription de votre enfant.**

http://www.inscription.cfwb.be/

CINQUIÈME ÉTAPE : après la période d'inscription

- Si fraude constatée
  - remise de plusieurs formulaires d'inscription par les parents dans plusieurs écoles ...
  - fausses déclarations de domicile ...
  - etc.

Alors sanction : annulation du FUI et de toutes les demandes !!!

ORDRE DU JOUR

Avertissement
1. Première étape: formulaire remis aux parents
2. Deuxième étape: dépôt du FUI
3. Troisième étape: gestion des inscriptions
    - Écoles incomplètes
    - Écoles complètes
4. Quatrième étape: gestion par la CIRI
5. Cinquième étape: après la période d'inscription
6. **Plus d'infos**

PLUS D'INFOS

- Informations officielles

  www.inscription.cfwb.be

  N° vert : 0800 188 55

- L'UFAPEC

  www.ufapec.be - 010/42.00.50

  bernard.hubien@ufapec.be

  michael.lontie@ufapec.be

- enseignement.catholique.be

- Les directions des écoles

Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique